



Adoption de la loi sur l'assurance-maladie

Une réforme en demi-teinte

déclare Gaby Bonnand, secrétaire national adjoint de la CFDT

Le débat parlementaire n'a apporté aucune modification de fond sur le volet du financement. ***La CFDT réaffirme son désaccord avec le forfait de un euro***, qui constitue l'amorce d'une logique de déremboursement, ***et avec le report de la dette sur les générations futures*** qui est un choix égoïste.

Le rejet par le gouvernement, confirmé par les deux assemblées, de l'expérimentation des mises en concurrence de la Sécu avec les assureurs sur quelques régions est **le résultat de l'action et de la mobilisation de la CFDT avec la Mutualité.**

Sur l'organisation du système de soins, ***la CFDT est en désaccord avec la possibilité de dépassements d'honoraires pour les spécialistes en cas d'accès direct, qui porte en germe le développement d'une médecine à 2 vitesses.***

Si cette loi institue de nouveaux outils pour mieux organiser notre système de soins (médecin traitant, dossier médical personnel, haute autorité en santé,...) il n'en reste pas moins vrai que l'attitude des professionnels, peu contraints par la loi, sera déterminante pour la suite.

Pour la CFDT, ces nouveaux outils doivent être mis au service d'une amélioration dans la prise en charge de la santé des citoyens et d'une plus grande équité dans l'accès aux soins.

La CFDT est prête à prendre ses responsabilités dans ce sens.